



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 février 2023

N° 2023 / 001

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 février 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusé : Benoit COLIN pouvoir à Eddy LUSSIANA

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie SAULNIER

Arrivée de Eddy LUSSIANA à 18h40

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 17
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 17	Abstention : 0

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

M. le Maire rappelle que :

- Le secrétaire de séance était M Eddy LUSSIANA
- Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance. M. le Maire soumet sa rédaction à l'approbation du conseil municipal.

DECIDE

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG

